

Directive CSRD



*Quels impacts
pour les TPE ?*

Lire la suite



Quelles sont les entreprises concernées par la CSRD ?



La **Corporate Sustainability Reporting Directive** (CSRD) cible principalement **les grandes entreprises européennes** dont l'impact économique et environnemental est plus significatif.

Les TPE, en raison de leur taille et de leurs ressources limitées, **sont dispensées de ces obligations** pour éviter de les surcharger administrativement.

Cependant, **les TPE sont indirectement concernées** par cette nouvelle obligation.

Découvrons ensemble pourquoi



Pourquoi la CSRD impacte également les TPE ?

La CSRD exige que les sociétés éligibles publient des informations concernant l'ensemble de **leur chaîne de valeur**.



Ainsi, **une TPE faisant partie de la chaîne de valeur d'une société éligible à la CSRD** peut être sollicitée par cette dernière pour fournir des informations sur **ses politiques, actions ou mesures RSE** mises en place.



Ces informations sont nécessaires aux sociétés éligibles pour établir **leur rapport de durabilité**.

Quel est l'impact de la CSRD sur les TPE ?

Dans ce cadre, la CSRD impacte les TPE à plusieurs niveaux :

Positionnement concurrentiel

Les TPE peuvent **renforcer leur compétitivité** en adoptant une démarche durable proactive, répondant ainsi **aux exigences de leurs partenaires commerciaux soumis à la CSRD**.

Accès aux financements

Les TPE engagées en matière de durabilité accèdent plus facilement **aux financements nécessaires** pour développer leur activité.

Image de marque

Les TPE prenant en compte la CSRD pour réduire leur impact environnemental renforcent **leur réputation** et **leur image de marque**.

Innovation et compétitivité

La conformité aux normes de durabilité pousse les TPE à innover pour adopter **des pratiques plus efficaces et écologiques**.

Comment les TPE peuvent démontrer leur engagement sur les critères ESG ?

Le reporting de durabilité volontaire

L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a publié **des normes simplifiées conçues spécialement pour les TPE et PME**, notamment pour :

- Aider les entreprises non éligibles à la CSRD à comprendre quelles informations doivent être transmises à leurs parties prenantes externes (qui sont soumises à la CSRD)
- Les guider dans la gestion des enjeux de durabilité
- Leur permettre de démontrer leur engagement sur les critères ESG

Ces normes ne sont pas encore définitivement adoptées.

La mise en œuvre d'une stratégie RSE

Plus largement, élaborer et mettre en œuvre **une stratégie RSE solide** est essentiel pour répondre aux attentes de vos parties prenantes en matière de durabilité.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus
sur ***les impacts de la CSRD***
sur les TPE ?

Découvrez notre article sur :



implid